

Délégation Académique aux Enseignements Techniques

Rectorat

DAET

Référence
VG/lettres mission

Dossier suivi par :
R. Kastler, DAET

Téléphone
04 42 93 88 04
Fax
04 42 93 88 19

Mél.
ce.daet
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Appel à candidatures pour un poste de Chargé de mission « suivi de la taxe d'apprentissage et des ressources en formations et certifications professionnelles »

Destinataires :

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et Mesdames et Messieurs les Enseignants

Un poste de chargé(e) *de mission pour la valorisation de l'enseignement professionnel, le suivi administratif des formations en apprentissage en lycées professionnels et lycées technologiques et le suivi de l'habilitation des établissements publics et privés à percevoir la taxe d'apprentissage, est à pourvoir à compter de la rentrée 2008.*

1. Attributions du Chargé de mission

- Assurer le suivi de l'habilitation des établissements publics et privés à percevoir la taxe d'apprentissage
- Contribuer au développement de l'information à propos des formations professionnalisantes et de la Certification professionnelle (CAP, BEP-Bac Pro, BTS...) notamment par la gestion du site académique des formations et de la certification professionnelle, ainsi que de documents réalisés en concertation avec les partenaires professionnels,

2. Nature du poste :

Il s'agit d'un emploi d'enseignant (Lycée Technologique, Lycée Professionnel, Collège) mis à disposition à temps plein auprès de la Délégation Académique aux Enseignements Techniques, en bénéficiant d'une décharge de service¹.

3. Missions de la Délégation Académique aux Enseignements techniques

- Le DAET coordonne, sous l'autorité du Recteur :

¹ référence : la lettre du Recteur du 28 mars 2007



2/3

➤ les orientations académiques portant *sur le développement des formations professionnalisantes initiales sous statut scolaire ou étudiant (CAP, BEP- Bac pro, BTS) en Lycées professionnels ou technologiques, ou par apprentissage.*

➤ *le développement des relations partenariales entre Ecole et Entreprises, en vue de l'information sur les métiers, les formations professionnalisantes en lycées et l'aide à une première insertion professionnelle.*

4. Compétences requises pour le poste

Elles sont les suivantes :

- bonne maîtrise des outils de bureautique et informatiques (notamment Word et Excel),
- bonne connaissance du système éducatif et notamment des Lycées professionnels et /ou technologiques,
- intérêt pour un travail en équipe,
- compréhension des enjeux pour un partenariat entre les responsables du système éducatif et ceux du monde économique dans le respect des compétences de chacun,
- nécessité de respecter les règles de fonctionnement relevant d'un service public,
- motivation pour assurer une fonction de responsabilité dans le cadre d'un service du rectorat.

5. Situation professionnelle

- Le chargé de mission sera placé *sous la responsabilité du DAET.*

6. Rémunération

- *Le salaire net mensuel correspondra à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonctions.*
- L'évolution correspond à celle du corps d'origine.

7. Durée de la mission

- La mission est renouvelable annuellement.
- Un rapport d'activités annuel sera établi.

8. Candidatures

- Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à constituer un dossier avec :



3/3

- une lettre de motivation,
- le dernier rapport d'inspection,
- ainsi que toute pièce pouvant soutenir leur candidature,

à l'adresse suivante :

Rectorat
Délégation Académique aux Enseignements Techniques
A l'attention de M. KASTLER
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

AVANT LE 08 OCTOBRE 2008

- Un double du dossier devra être envoyé sous couvert de la voie hiérarchique (sous couvert du chef d'établissement ou de l'autorité rectorale concernée).²
- Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués à un entretien.

Martine BURDIN

Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

² si l'enseignant exerce déjà une fonction au niveau de l'académie